

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 13 avril 2015

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal, tenue lundi le 13 avril 2015 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 25.

Sont présents: Madame Mireille Brûlé
 Messieurs Yannick Trépanier
 Yvon Martel
 Claude Bourassa
 Denis Bergeron
 Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 50-2015 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 51-2015 Adoption du procès-verbal du lundi 2 mars 2015.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 2 mars 2015 est accepté tel que lu.
- 52-2015 Les Comptes.
Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Yvon Martel que les comptes sont acceptés tel que présentés.

Voir la liste des comptes fournisseurs annexée.
- 53-2015 Dépôt du rapport financier 2014 par la firme Roy, Desrochers, Lambert S.E.N.C.
Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2014 élaboré par madame Caroline Leduc, de la firme Roy, Desrochers, Lambert S.E.N.C., pour la Municipalité de Saint-Valère.
- 54-2015 Acceptation des soumissions de transport à l'heure pour l'année 2015.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francs inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation, La Sablière de Warwick ltée et Transports Michel Nadeau. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., et La Sablière de Warwick ltée. Le Conseil accorde la soumission de transport à l'heure à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. au montant de 75 \$ de l'heure pour l'année 2015.

- 55-2015 Acceptation des soumissions de transport au kilomètre/tonne pour l'année 2015.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francis inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation et La Sablière de Warwick Ltée. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., La Sablière de Warwick Ltée et Excavation Jean-Claude Lizotte inc. Le Conseil accorde la soumission de transport au kilomètre/tonne à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. selon la grille déposée pour l'année 2015.
- 56-2015 Acceptation des soumissions de location de pelle hydraulique pour l'année 2015.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants : Excavation Bois-Francis inc., Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Jean-Claude Lizotte inc., P.P. Dusseault Excavation et La Sablière de Warwick Ltée. Les soumissions reçues sont : Les Excavations Yvon Houle & Fils inc., Excavation Bois-Francis inc. et La Sablière de Warwick Ltée. Le Conseil accorde la soumission de location de pelle hydraulique à l'entreprise Les Excavations Yvon Houle & Fils inc. pour l'année 2015 au montant de 117 \$ de l'heure.
- 57-2015 Acceptation de soumission pour l'achat de pierre pour l'année 2015.
Suite à la lecture du rapport de soumission publique, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil accepte et accorde la soumission concernant l'achat de pierre pour l'année 2015 à la seule entreprise ayant soumissionné, soit Carrière P.C.M. (1994) inc. selon la soumission reçue.
- 58-2015 Acceptation des soumissions de calcium ou magnésium liquide pour l'année 2015.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: Somavrac C.C. inc., Calclo inc. et Sebeci inc. Chacune des compagnies ont déposé une soumission. Le Conseil accepte et accorde la soumission de calcium liquide à l'entreprise Somavrac C.C. inc. au montant de 0,29 \$ le litre pour l'année 2015.
- 59-2015 Acceptation des soumissions de diesel pour l'année 2015-2016.
Suite à la lecture du rapport de soumissions, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil, après avoir invité les soumissionnaires suivants: La Coop des Bois-Francis (Énergies Sonic), Philippe Gosselin et ass. Ltée et Pétro Vic inc., aucune soumission n'a été déposée.

EN CONSÉQUENCE, le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à refaire une demande de soumissions sur invitation par les mêmes soumissionnaires et à inviter les soumissionnaires appropriés pour l'achat de diesel et du biodiesel selon la disponibilité pour la municipalité. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **DIESEL** » et ce, au plus tard le mardi 12 mai 2015 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée extraordinaire du Conseil du mardi 19 mai 2015.

60-2015

Demande de soumissions professionnelles sur invitation pour zone inondable.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil demande des soumissions professionnelles par pondération pour la zone inondable afin de produire un modèle hydrodynamique numérique 2D qui permet de tenir compte du laminage associé au débordement de la rivière Bulstrode. Les soumissions devront être cachetées et expédiées par courrier recommandé ou être remises en main propre au directeur général et secrétaire-trésorier et porter la mention « **Offre de services professionnels de firme d'ingénieurs-conseil pour la production d'un modèle 2D** » et ce, au plus tard le mardi 12 mai 2015 à 10 h 30 au bureau municipal, sis au 2, rue du Parc à Saint-Valère. Les soumissions seront ouvertes publiquement le même jour au même endroit à 10 h 31 heures et seront étudiées à l'assemblée extraordinaire du Conseil du mardi 19 mai 2015.

QUE le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à inviter trois soumissionnaires et à former un comité constitué de trois personnes pour faire le processus de sélection.

61-2015

Demande de dérogation mineure 592 rang Landry de madame Gisèle Ouellette et de monsieur Pierre Pelletier.

ATTENDU QUE madame Gisèle Ouellette et monsieur Pierre Pelletier est propriétaire du 592, rang Landry, lot 1013 P du Canton de Warwick, zone 12A;

ATTENDU QUE les propriétaires ont déposé une demande de permis pour l'agrandissement par l'arrière et les côtés de la maison de 4,57 mètres (15') X 11,58 mètres (38') et de 3,66 mètres (12') X 10,06 mètres (33'), soit 89,74 mètres carrés (966' carrés);

ATTENDU QUE la réglementation permet l'agrandissement d'un maximum de 50 % de la superficie totale du bâtiment existant, soit 38,86 mètres carrés (429' carrés) étant donné que le bâtiment jouit d'un droit acquis en zone agricole;

ATTENDU QUE la propriété de madame Ouellette et de monsieur Pelletier est située dans un milieu agricole et loin des voisins, de plus elle est entourée par un boisé à l'arrière et du côté Est et du côté Ouest par une terre agricole. Cet agrandissement ne brimera pas les voisins;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'autoriser la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Comité consultatif d'urbanisme autorise madame Gisèle Ouellette et monsieur Pierre Pelletier pour l'agrandissement de la résidence du 592, rang Landry, jusqu'à 89,74 mètres carrés (966' carrés). Le Conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

62-2015

Demande de dérogation 1352 chemin de la Vallée des Plaines de madame Darquise Perron et monsieur Cedric Desloges).

ATTENDU QUE madame Darquise Perron et monsieur Cedric Desloges ont déposé une demande de permis pour la construction d'un garage plus haut que la norme permise, soit 3,66 mètres (12);

62-2015 Demande de dérogation 1352 chemin de la Vallée des Plaines de madame Darquise Perron et monsieur Cedric Desloges). (suite)

ATTENDU QUE le garage est situé dans un secteur d'urbanisation;

ATTENDU QUE le Comité a recommandé préalablement, dans le cadre de la refonte des règlements d'urbanisme, une hauteur de 3,048 mètres (10') pour les garages en zone résidentielle;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme recommande aux membres du Conseil d'autoriser la demande avec des murs de 3,048 mètres (10');

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'installation d'un garage dont les murs seront d'une hauteur de 3,048 mètres (10') étant donné que le comité avait déjà statué à 3,048 mètres (10') et considère que les raisons de la demande ne justifiaient pas la hauteur de 3,66 mètres (12') étant donné le manque de raisons valables. De plus, madame Perron et monsieur Desloges devront au préalable faire une demande de démolition du garage déjà existant. Le Conseil autorise la demande pour les raisons précitées.

63-2015 Avis de motion pour adopter le règlement 338-2015 qui amende le règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme (RCI).

Le conseiller Yvon Martel donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec*, sera présenté avec dispense de lecture pour adoption, le règlement 338-2015 qui amende le règlement numéro 335-2014 de contrôle intérimaire qui a pour objet de modifier le règlement de contrôle intérimaire relatif à la mise à jour des règlements d'urbanisme afin :

- de remplacer l'ensemble des grilles des spécifications;
- de mettre à jour certains les noms de rang sur les plans de RCI.
-

64-2015 Autorisation l'achat d'articles promotionnels.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise l'achat d'outil promotionnel soit un sac, une gourde ainsi qu'un crayon incluant une clé USB pour une quantité de 300 articles de chaque item de la compagnie Linéaire.

65-2015 Cotation géomatique.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil avait demandé des cotations des Firmes Terraspec et Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour faire l'inventaire des infrastructures de la municipalité, le Conseil remet sa décision à plus tard étant donné le montant plus élevé que prévu.

66-2015 Proclamation de la fête nationale du Québec.

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec célèbre l'identité et la culture québécoises;

ATTENDU QUE la Fête nationale du Québec est l'une des plus anciennes traditions populaires au Québec;

66-2015

Proclamation de la fête nationale du Québec. (suite)

ATTENDU QUE la population de la Municipalité de Saint-Valère souligne la Fête nationale du Québec chaque année, par le biais de réjouissances visant à susciter la participation, la solidarité et la fierté de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a déjà manifesté dans le cadre de ses interventions, sa volonté d'appuyer les initiatives locales qui visent à célébrer la Fête nationale du Québec;

ATTENDU QUE la programmation locale de la Fête nationale du Québec est l'œuvre d'organismes du milieu qui, avec l'appui du mandataire régional et du mouvement national des Québécoises et Québécois, mettent sur pied des célébrations de qualité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Claude Bourassa que le Conseil recommande que la Municipalité de Saint-Valère proclame le 24 juin « Fête nationale du Québec » et qu'elle invite la population à souligner sa fierté en prenant part aux célébrations.

67-2015

Demande de contribution Fête St-Jean (23 juin).

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande de monsieur David Provencher pour faire une activité pour la St-Jean, soit le mardi 23 juin 2015 qui s'intitule « La famille en fête » ;

ATTENDU QUE pour obtenir une subvention du provincial, monsieur Provencher doit passer par un organisme;

ATTENDU QUE monsieur Provencher demande une aide financière à la municipalité d'un montant de 1 595 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil serait favorable et accorderait un montant maximum de 750 \$ aux conditions suivantes :

QUE monsieur Provencher se trouve un organisme de la municipalité pour faire sa demande subvention;

QUE monsieur Provencher ait l'autorisation du Comité de Loisirs de Saint-Valère pour utiliser le terrain municipal;

QUE monsieur Provencher possède une assurance responsabilité d'un montant minimum de 2 millions pour la durée de l'évènement.

68-2015

Proclamation de la semaine des bénévoles.

ATTENDU QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

ATTENDU QUE pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

ATTENDU QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

68-2015

Proclamation de la semaine des bénévoles. (suite)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

ATTENDU QUE plusieurs citoyens et citoyennes de notre Municipalité bénéficient du bénévolat;

ATTENDU QU'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Mireille Brûlé qu'au nom du Conseil municipal et des citoyens et des citoyennes de la Municipalité de Saint-Valère, le maire monsieur Louis Hébert proclame par la présente que la semaine du 12 au 18 avril sera dédiée « Semaine de l'action bénévole » dans la Municipalité de Saint-Valère en 2015. L'invitation est faite à tous les citoyens et toutes les citoyennes d'aider au maintien et au renouvellement de l'esprit du bénévolat dans la Municipalité en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

69-2015

Renouvellement de la licence Infotech (SYGEM).

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil approuve le renouvellement de la licence Infotech, logiciel SYGEM, sur les deux postes du bureau municipal au montant de 4 795 \$ plus les taxes applicables pour l'année 2015-2016 et autorise le maire monsieur Louis Hébert et directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras à signer tous les documents nécessaires.

70-2015

Acceptation Offre de services Pluritec (rang 11).

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil accorde la cotation pour l'estimation des travaux sur une partie du rang 11 secteur village numéro de référence 32855 à la firme Pluritec au montant de 6 850 \$ plus taxes, qui comprend visite sur le terrain, un estimé des coûts de correction ainsi qu'une rencontre avec les membres du Conseil. Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer tous les documents à la réalisation du projet.

71-2015

Ministère de l'Environnement autorisation de l'engagement d'une personne certifiée pour faire les tests d'eau.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu en date du 10 mars 2015 du ministère du Développement durable, de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques un avis de non-conformité l'informant de l'obligation d'avoir une personne certifiée pour faire les tests d'eau (article 44 du Règlement sur la qualité de l'eau potable du Ministère);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise l'embauche de monsieur Serge Bilodeau, pour faire les tests d'eau au Centre administratif et du Pavillon des Loisirs. Le taux horaire sera de 18 \$ de l'heure un minimum d'une heure sera chargée à chaque test ainsi que ses frais de déplacement à 0,50 \$ du kilomètre pour une période d'un an.

72-2015

Acceptation dépenses Avenue Santé Bois-Francs.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de contribution en date du 6 mars d'Avenue Santé Bois-Francs suite à un déficit de 8 000 \$ qui sera réparti selon la population;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que le Conseil autorise le paiement de 2 196 \$ à Avenue Santé Bois-Francs tel que présenté dans le tableau de la quote-part.

73-2015

Cotation offre de services pour le bâtiment multifonctionnel.

ATTENDU QUE la municipalité a fait une demande de subvention pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

ATTENDU QUE la bâtisse est située dans une zone inondable selon le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et que la municipalité conteste la délimitation de la zone;

ATTENDU QUE la municipalité a fait faire par l'arpenteur monsieur Daniel Collin un certificat de localisation de la bâtisse projetée;

ATTENDU QU'il y a une partie de la bâtisse en zone inondable;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise à savoir :

QUE la firme INSPE-SOL INC. pour faire une étude géotechnique au montant de 6 300 \$ plus taxes;

QUE la firme Pluritec pour les plans et devis technique des fondations au montant de 3 000 \$ ainsi que la préparation et le dépôt des documents requis de la demande d'autorisation en vertu de l'article 22 et suivi pour l'obtention du certificat au montant de 4 400 \$, de ces montants il faut ajouter les taxes;

QUE le directeur général et secrétaire trésorier monsieur Jocelyn Jutras est autorisé à signer tous les documents pertinents à la présente demande.

74-2015

Demande de délais installation septique.

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Valère a reçu une plainte de déversement d'eaux résidentielles usées dans un fossé menant directement à la rivière Bulstrode le 9 juillet 2014;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu, le 14 janvier 2015, un avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques rappelant qu'aucune pollution environnementale n'est tolérée en matière d'installation septique et que le délai de quatre (4) ans est, selon eux, déraisonnable;

ATTENDU QUE le Conseil a reçu une demande d'une contribuable afin d'obtenir un délai supplémentaire pour l'installation septique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil ne peut donner suite à la demande pour obtenir un délai étant donné que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ne tolère aucun délai, car la municipalité s'expose à des pénalités que le ministère pourrait lui imposer.

75-2015

Autorisation quote-part Sûreté du Québec 2015.

Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise le paiement de la quote-part du service de la Sûreté du Québec pour l'année 2015 au montant de 95 586 \$ payable en deux versements, le premier versement étant dû le 30 juin 2015 au montant de 47 793 \$ et le deuxième versement pour le 31 octobre 2015 au montant de 47 793 \$.

76-2015

Demande de chenil monsieur Yvon Fournier.

ATTENDU QUE monsieur Yvon Fournier a demandé au Conseil de renouveler sa demande pour l'exploitation d'un chenil pour 8 chiens de traineaux de race Husky-Malamute;

ATTENDU QUE monsieur Yvon Fournier a établi son chenil sur le lot 837-P. du Canton de Warwick (rang Courtois);

ATTENDU QUE la Municipalité fait affaire avec la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, monsieur Fournier devra se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2015 à monsieur Yvon Fournier et ce, aux conditions suivantes:

QUE monsieur Fournier devra se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;

QUE monsieur Fournier devra faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;

QUE monsieur Fournier devra se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA, le cas échéant;

Qu'à la suite d'une plainte, monsieur Fournier, devra régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;

QU'à défaut par monsieur Fournier de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.

77-2015

Demande de chenil madame Annie Lauzon et de monsieur Kevin Turgeon.

ATTENDU QUE madame Annie Lauzon et monsieur Kevin Turgeon ont demandé au Conseil d'étudier leur demande pour l'exploitation d'un chenil soit pour 3 chiens (golden) ainsi que des chiennes en gestation afin de leurs prodiguer des soins aux chiots à leur naissance avant de leur trouver un foyer;

ATTENDU QUE madame Annie Lauzon et monsieur Kevin Turgeon désire établir son chenil au 171, rang 11 sur le lot 670-P. du Canton de Bulstrode;

ATTENDU QUE la Municipalité fait affaire avec la SPAA concernant la gestion des plaintes et des licences des animaux domestiques;

ATTENDU QUE pour l'autorisation de sa demande, madame Annie Lauzon et monsieur Kevin Turgeon devront se conformer aux règlements de la municipalité et la SPAA en vigueur sur le territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise l'exploitation d'un chenil pour l'année 2015, soit 3 chiens goldens ainsi que des chiennes en gestation qui ceux-ci (chiennes et chiots) ne devront pas dépasser 3 mois sur la propriété de madame Annie Lauzon et monsieur Kevin Turgeon et ce, aux conditions suivantes:

- 77-2015 Demande de chenil madame Annie Lauzon et de monsieur Kevin Turgeon.(suite)
- QUE** madame Lauzon et monsieur Turgeon devront se procurer une licence annuelle pour chacun des chiens dont il est propriétaire. Ces licences sont disponibles au bureau de la SPAA;
- QUE** madame Lauzon et monsieur Turgeon devront faire une demande de renouvellement à chaque année avant le 31 mars;
- QUE** Madame Lauzon et Monsieur Turgeon devront se conformer à toute nouvelle réglementation de la municipalité et de la SPAA, le cas échéant;
- Qu'**à la suite d'une plainte, madame Lauzon et monsieur Turgeon, devront régler le problème dans les trois (3) jours suivant l'avertissement de la SPAA;
- QU'**à défaut par madame Lauzon et monsieur Turgeon de respecter l'une ou l'autre des conditions ci-dessus mentionnées, la présente autorisation sera automatiquement annulée.
- 78-2015 Demande d'autorisation à la CPTAQ de la compagnie 9219-1048 Québec Inc. (Pierre Pelletier) pour l'aliénation, de parties de lots en zone agricole sur les lots 789-P., 792-P. et 793-P. du canton Bulstrode afin de remplacer la résolution 245-2014.
- ATTENDU QUE** le notaire M^e Sébastien Brière, mandaté par la compagnie 9219-1048 Québec inc., a déposé une demande d'autorisation à la CPTAQ le 19 mars 2015, afin d'aliéner et de lotir 57,88 hectares d'une partie de la propriété du demandeur sur les lots 789-P., 792-P. et 793-P. du canton de Bulstrode et du lot 1012 Canton de Warwick;
- ATTENDU QUE** la présente demande concerne l'aliénation et le lotissement à des fins de vente d'une partie des lots à la Ferme Lansé et de conserver la partie boisée (31 hectares) de cette propriété soit les lots 795-P. du canton Bulstrode et 1012 du Canton de Warwick;
- ATTENDU QUE** la présente demande est conforme à la réglementation municipale;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise la demande d'autorisation à la CPTAQ de la compagnie 9219-1048 Québec inc. pour l'aliénation et le lotissement de 57,88 hectares d'une partie de la propriété du demandeur sur les lots 789-P., 792-P, 793-P et 795-P. du canton de Bulstrode et du lot 1012 Canton de Warwick pour les raisons précitées.
- 79-2015 Distribution compost.
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel que la distribution du compost se fera le samedi, 23 mai 2015 de 9 h à 12 h au Pavillon des Loisirs.
- 80-2015 Acceptation rapport financier 2014 de la Régie Intermunicipale de la Sécurité Incendie de Bulstrode.
- Il est proposé par Claude Bourassa et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte et autorise le dépôt du rapport financier de l'année 2014 de la Régie Intermunicipale de Sécurité Incendie de Bulstrode (RISIB).
- 81-2015 Commande de commandites Comité Action Communautaire de Saint-Valère.
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil accepte la demande d'aide financière du Comité Action Communautaire de Saint-Valère pour un montant de 500 \$ dans le cadre de leur activité estivale.

82-2015

Demande d'aide financière pour l'AJRO Génie 2015.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Claude Bourassa qu'à la suite de la réception d'une demande de l'Association des Jeunes Ruraux du Québec qui tient annuellement une rencontre dans diverses régions du Québec, cette année c'est le Centre du Québec qui sera l'hôte de cette activité provinciale. Le Conseil accepte la demande d'aide financière de l'Association des Jeunes Ruraux du Québec pour un montant de 150,00 \$.

Je, soussigné, certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour payer les dépenses autorisées par les résolutions suivantes:

52-2015, 54-2015, 55-2015, 56-2015, 57-2015, 58-2015, 60-2015,
61-2015, 62-2015, 67-2015, 69-2015, 71-2015, 70-2015, 72-2015,
73-2015, 75-2015, 76-2015, 77-2015, 78-2015, 79-2015, 80-2015,
81-2015, 82-2015.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour du mois d'avril deux mil quinze.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

83-2015

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 25 par Claude Bourassa que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général
et secrétaire-trésorier